



**Syndicat Mixte du  
Parc Routier de la Réunion**  
13, Allée Maureau  
97490 Sainte Clotilde

## Délibération N°2021/SMPRR-CS-152

### **Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2020, pour le budget annexe**

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 24 mars 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

#### Pour la Région Réunion :

- Monsieur Bachil VALY (visioconférence)
- Monsieur Dominique FOURNEL
- Madame Virginie K'BIDI (visioconférence)
- Monsieur Alin GUZELLO

#### Pour le Département :

#### Pour le SDIS:

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121, 31 et L5216-5,

**Vu** l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

**Vu** l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

**Vu** la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2020

**Vu** le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par l'agent comptable du SMPRR, annexé à la présente délibération

**Vu** le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération

**Entendu** le rapport présenté par M Ahmed ABDALLAH, Agent Comptable du SMPRR, exposant la valorisation du compte de gestion,

**Entendu** le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général des Services et Mme Hélène BRO, Directrice Adjointe du SMPRR, sur la présentation du Compte Administratif pour le budget annexe du SMPRR,

**Considérant** que la comptabilité de l'Agent Comptable du SMPRR, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-974-200045250-20210324-DEL IB\_CS\_21

Vue d'ensemble		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	235 975 €	235 926.45	-48.55
	Investissement			
Report de l'exercice N-1*	Report fonctionnement		327.70	327.70
	Report investissement			
RAR à reporter en N+1	Investissement			
Total cumulé		235 975 €	236 254.15 €	279.15€

## EXCECUTION DU BUDGET ANNEXE 2020

Le Président se retire et laisse délibérer les membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **CONSTATE** la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice 2020
- **APPROUVE** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2020 par l'Agent Comptable,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2020

A Sainte Clotilde, le **29 MARS 2021**

Le Premier Vice-Président  
du Parc Routier de la Réunion



M. Dominique FOURNEL

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-974-200045250-20210324-DELIB\_CS\_21